

Recu en préfecture le 22/03/2016

Affiché le





DELIBERATION 2016-22

ID: 034-213402704-20160321-2016\_22-DE

LE 17 MARS DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU ONZE MARS DEUX MILLE SEIZE.

PRESENTS: Mme GUIRAUD I. – Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - Mme MAUREL P. – M. PAINTRAND J.F - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. – Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. – Mme FASSIO I. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. – Mme FABRY V. – Mme ESCRIG C. - M. CARABASSE P. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: M. MERLIN D. procuration à Madame FAVRE-MERCURET R. - Mme OMS ML. procuration I. GUIRAUD – M. CLAMOUSE A. procuration à Mme MASANET – Mme VACQUIE S. procuration Mme VESSIOT A. – Mme AURIAC A. procuration M. FONTVIEILLE H. – M. ATLAN J. procuration Mme FABRY V. – M. DELON A. procuration Madame ESCRIG C. – M. DE BOISGELIN procuration à M. PETIT E.

ABSENTE EXCUSEE: Mme SALOMON M-L

Monsieur SCIALOM a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

## OBJET: SUBVENTION PROJET ASSOCIATION PENA LOU TERRAL

Madame le Maire rappelle que les subventions aux associations sont attribuées en deux parts :

- les subventions de fonctionnement,
- les subventions projets.

Elle indique avoir été destinataire d'une demande de subvention projet par l'association la Pena Lou Terral, pour l'organisation d'un événement à l'occasion des 25 ans de l'association.

<u>L'objectif</u>: Anniversaire de la Pena Lou Terral. Pour ses 25 ans, organisation d'un évènement musical en Espagne, et en invitant les anciens musiciens qui le souhaitent à venir se greffer au projet.

## Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE	
Contre		
Abstention		

## Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- ATTRIBUE à l'association la Pena Lou Terral la somme de 1 500 € pour l'organisation d'un événement à l'occasion des 25 ans de l'association ;
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2016.

Isabelle GUIRAUD

Maire de Saint Jean de Védas,

Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

